

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 21 septembre 2023 à 19h00

ORDRE DU JOUR

Décisions municipales

PV 26 juin et 4 juillet 2023

- 2023-42 Modification du tableau des effectifs
- 2023-43 Adhésion à l'association des Petites Villes de France (APVF)
- 2023-44 Réintroduction de l'exonération obligatoire minimum pour les constructions neuves
- 2023-45 Subvention exceptionnelle complémentaire de fonctionnement à l'association arts & loisirs
- 2023-46 Créances éteintes 2023
- 2023-47 Approbation de la convention permettant à la commune d'Orgeval de bénéficier du service d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols propose par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)
- 2023-48 Désaffectation et déclassement du bâtiment « est » de la Brunetterie dans le cadre de la création d'un tiers lieu
- 2023-49 Tarifs portage de repas à domicile Séniors
- 2023-50 Adhésion de la commune d'Orgeval à l'Union Régionale des Communes Forestières (URCF) d'Ile-de-France
- 2023-51 Conditions générales de vente de la billetterie (saison culturelle)
- 2023-52 Points relatifs au 3^{ème} groupe scolaire proposés par les élus minoritaires :
Délibération ouvrant droit à débat uniquement
- 2023-53 Délibération soumise au vote

La séance du conseil municipal se tiendra à La Croisée, en présence du public, et retransmise sur le site de la ville : www.ville-orgeval.fr

Fait à Orgeval, le 15 septembre 2023

Le Maire,



Hervé Charnallet